



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences

Genève, le 25 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse prend note du rapport et salue l'attention portée aux formes émergentes de violence, y compris à la violence facilitée par les technologies.

Toutefois, la Suisse est préoccupée que le rapport préconise un retour à la notion de « violence fondée sur le sexe » et ainsi l'abandon de la terminologie de « violence fondée sur le genre ». Ceci marquerait un recul significatif et inacceptable des standards internationaux. Il est en effet nécessaire de traiter de la violence à l'égard des femmes et des filles en tenant pleinement compte des causes profondes, et des facteurs sociétaux, culturels et structurels.

La Suisse rappelle que la Recommandation Générale n° 35 de la CEDEF indique que la violence sexiste ou basée sur le genre est un « terme plus précis qui rend explicites les causes et les effets sexospécifiques de la violence ». Elle note aussi l'approche intersectionnelle adoptée pour lutter contre la violence fondée sur le genre, y compris celle visant les personnes LGBTI. L'interdiction de la violence basée sur le genre à l'égard des femmes est d'ailleurs un principe de droit international coutumier, contraignant pour tous les États.

La violence basée sur le genre à l'égard des femmes étant l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, la Suisse appelle les Etats à respecter leurs obligations et s'engager dans la prévention, la protection, la lutte contre l'impunité et le soutien aux victimes.

Madame la Rapporteuse spéciale, quelles priorités voyez-vous pour renforcer la protection des femmes et filles dans toute leur diversité contre les formes émergentes de violence ?